



CIRCULAIRE ADMINISTRATIVE

2017-2018

RAPPEL : Nous vous rappelons que tous les documents (PV réunions, PV Commissions...) seront envoyés par mail sur les nouvelles boîtes standardisées des clubs. Vous avez donc obligation d'utiliser ces boîtes mails (59.....@ffhandball.net).

Les boîtes mails 17..... seront prochainement définitivement clôturées (Pensez à faire la sauvegarde de vos contacts et de vos mails).

Nouveaux Contacts Ligue :

5900000@ffhandball.net = Secrétariat Général

5900000.president@ffhandball.net = Président LNHB

5900000.tres@ffhandball.net = Trésorerie

5900000.coc@ffhandball.net = Commission Sportive - Mutations

5900000.cta@ffhandball.net = Arbitrage

5900000.tec@ffhandball.net = Technique

5900000.dis@ffhandball.net = Commission Discipline

5900000.cmcd@ffhandball.net = CMCD

5900000.dev@ffhandball.net = Développement

5900000.lharle@ffhandball.net = Communication

5900000.mdesmeulles@ffhandball.net = Convention

a.rueche@ffhandball.net = Qualifications - Assurance

1 - DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

1.1 - Affiliation (nouveaux clubs)

La demande d'affiliation est l'acte obligatoire pour que le club puisse :

- engager des équipes
- licencier les joueurs et les dirigeants
- Faire une convention

Il convient d'utiliser à cet effet l'imprimé d'affiliation à solliciter auprès de la Ligue et à lui retourner documenté et accompagné d'1 exemplaire des statuts de l'association déposés auprès de la préfecture du département, ainsi que le récépissé de dépôt délivré par la préfecture et la copie de la déclaration au Journal Officiel.

Les frais d'affiliation sont de **110 €**, mais cette somme est reversée au club par l'aide fédérale de 500€, si le club remplit les conditions. De plus, le club qui sollicite sa 1ère affiliation est exonéré des autres

charges sollicitées pour le fonctionnement de la Ligue et bénéficie d'une gratuité sur les 20 premières licences (l'assurance, le fond emploi et l'Info gérance Gest'hand restent dus).

Par ailleurs, il bénéficie gratuitement des fournitures fédérales suivantes pendant un an : 1 abonnement à « Handmag » et « approches du Handball ».

De plus, le nouveau club qui se ré-affilie la saison suivante bénéficie d'un bon d'achat de 750 € offert par la Ligue de Normandie de Handball à utiliser chez son partenaire HN Sport qui sera remis au club lors de l'Assemblée Générale de fin de saison de la Ligue.

Lors de la création un club est en position Inactif :

- La Ligue affine la structure dans l'onglet Affiliation
- Lorsque le club a enregistré 3 licences : Président/Trésorier/Secrétaire, le club devient affilié (voir procédure licences).

1.2 – Ré-affiliation

Tout club non ré-affilié pour le 31 juillet 2017 sera sanctionné d'une amende de 150 € conformément au règlement fédéral (Transmission hors délai d'un dossier administratif).

Chaque club affilié la saison précédente sollicite lui-même sa ré-affiliation en utilisant l'imprimé ad hoc (**annexe 1**).

Vous devez vous connecter à Gest'hand sur l'onglet **Structures : Affiliation** afin de procéder à la mise à jour de la structure du club. Il faudra joindre les documents obligatoires (statuts et bordereau d'affiliation) directement dans la plateforme.

Vous devez également remplir les données des onglets : INFORMATION, AFFILIATION et ORGANES.

Vous devrez adresser à la Ligue par courrier, la fiche tarification de ré-affiliation (annexe 2), le règlement correspondant au niveau de votre club ainsi que la fiche club (annexe 3) : La Ligue ne validera les affiliations qu'après réception de ces 3 éléments.

La ré-affiliation ne peut être acceptée qu'après apurement des dettes éventuelles auprès des diverses instances fédérales.

Lors de la 2ème année d'existence, le club bénéficie d'une remise de 50% sur 20 licences (l'assurance, le fond emploi et l'Info gérance Gest'hand restent dus).

PETIT RAPPEL :

Lorsqu'un Président, un Trésorier, un Secrétaire ou Correspondant, un Arbitre ou un Technicien d'un club, change d'adresse, de coordonnées téléphoniques et mail, il est impératif d'effectuer le changement dans Gest'hand (par le club) et d'en informer la Ligue et le Comité d'appartenance.

Pour tous les autres membres le changement doit être fait uniquement dans Gest'hand par le Club.

Vous devrez également saisir la couleur des maillots de vos équipes, pour cela, il faudra aller dans le menu « Compétitions » puis « Recherche équipes ».

La liste de vos équipes engagées dans une compétition s'affichera.

En cliquant sur « Ouvrir » sur la ligne de l'équipe qui vous intéresse, vous aurez accès à la fiche de celle-ci.

Vous pourrez saisir l'entraîneur, le correspondant et la couleur des maillots.

Une fois la fiche validée, les informations apparaîtrons dans les conclusions.

Cette manipulation est à faire pour chacune de vos équipes avant de saisir les conclusions.

1.3 – Gestion des licences informatisées

Les photos et les pièces d'identités des joueurs insérées dans Gesthand sont valables 3 ans mais vous pouvez les changer avant la fin de cette période si vous le jugez nécessaire.

Le certificat médical devient valable pour **3 saisons s'il a été établi après le 1^{er} juin de la saison N.** (voir procédure dans le mémento annexe 15)

Création : Un individu se présente au club : Vous devez rechercher si l'individu existe déjà dans Gest'hand dans l'onglet : **Recherche Individu** :

* Faites une recherche avec son nom et prénom. S'il existe dans la base de données, sélectionnez la personne avec la bonne date de naissance. Attention aux noms composés, ne créez pas un nouvel individu si vous savez que la personne était déjà licenciée.

* Remplissez les informations nom /prénom/ date de naissance et surtout l'adresse mail (qui peut être commune à plusieurs personnes notamment pour les enfants)...

↳ Vous pouvez générer une licence.

Renouvellement : cliquez sur l'onglet : **Recherche licencié** et saisissez son nom pour pouvoir le renouveler

Attention : Pour les personnes mariées le nom de naissance et le nom marital (dans case nom usuel) doivent apparaître.

Nous sommes sur 3 types de Licences : Dirigeant, Praticant et Événementielle avec diverses pratiques envisageables (blanche joueur, blanche dirigeant, Handfit, Handensemble et Loisir).

Processus général licences : (Voir également Annexe 14 Mémento)

☞ Le club d'accueil enregistre l'individu et génère une demande de licence, puis envoie un lien d'accès au futur licencié ou renseigne la demande de licence.

☞ Le futur licencié remplit sa fiche de demande de licence, **télécharge** les pièces justificatives obligatoires : le certificat médical ou l'attestation-questionnaire de santé pour les renouvellements et l'autorisation parentale pour les moins de 18 ans il faut les insérer dans les 2 cases respectives) (**annexe 4-5-6**), photo, pièce identité. Le licencié doit également valider les dispositions générales, les conditions d'assurance, l'utilisation de l'image.

☞ Le club d'accueil **vérifie et valide** les renseignements (un message s'ouvre pour que le club puisse valider la licence)

ATTENTION aucune rature ne doit apparaître sur le certificat médical (mots barrés, blanco...), et il doit attester de l'absence de contre-indication à la pratique du handball en compétition ou en loisir.

Si un licencié fait une demande de licence dans plusieurs clubs, il peut utiliser le **certificat médical de sa licence initiale.**

L'original du certificat médical est conservé par le club qui initialise la demande de création, de renouvellement de licence ou de mutation. (Le certificat doit être conservé pendant une durée de 10 ans). Lorsque le club valide la licence, il prend la responsabilité de valider que le certificat médical n'est pas falsifié.

☞ La Ligue contrôle et qualifie la demande.

La date de qualification sera automatique : date de validation du club (si dossier complet) + 1 jour.

Aucune licence présentant une anomalie ne pourra être qualifiée par la Ligue, donc en cas de retour, aucune date de qualification ne pourra être antérieure à la date de validation finale par le club. Si la qualification est refusée et remise en statut « en cours », le licencié et le club recevront un mail vous aurez également dans Gesthand Extraction la possibilité de voir le motif du refus)

RAPPEL ASSURANCE :

Nous vous rappelons que l'assurance sur les licences se décompose en 3 parties :

– **RC obligatoire** cette partie correspond à la **Responsabilité Civile**, elle est directement incluse dans la licence. (Cette assurance ne couvre que les dommages corporels, matériels et immatériels causés à autrui)

– **Assurance IA** (Individuelle Accident) : Cette option est facultative, elle couvre les dommages corporels auxquels la pratique du handball peut exposer les licenciés.

– **Option Complémentaire :**

Le licencié qui souhaite améliorer sa couverture peut souscrire séparément et individuellement une des options complémentaires proposées par la MMA, comprenant notamment la garantie du versement d'une indemnité journalière en cas d'incapacité de travail, **garantie non comprise dans la formule de base**, suivant 2 formules (coût annuel) :

Option 1 : 59 € ; Option 2 : 99 € ; Option 3 : 159 €

ATTENTION, la part Assurance Individuelle Accident facultative (IA) sera cochée **oui** pour tous les licenciés. Si le licencié ne désire pas souscrire à cette assurance, il ne pourra pas décocher l'assurance mais il devra remplir le document « refus d'assurance IA » en **annexe 7** et **devra l'envoyer à la Ligue UNIQUEMENT par courrier électronique à l'adresse a.rueche@ffhandball.net (Dans les 30 jours qui suivent la validation de la licence)**. La Ligue ne pourra modifier l'assurance qu'après réception de ce document.

Nous vous rappelons que tout accident concernant vos licenciés doit être déclaré dans les 5 jours à partir de la plateforme Assurance accessible depuis le site Internet de la fédération <http://www.ff-handball.org/> rubrique PRATIQUER > ADHESION > Assurance.

1.3.1. Recouvrement des cotisations

APPEL	Date de facturation	Montant
AFFILIATION ET REDEVANCES	1 ^{er} Juillet – 31 juillet 2017	EN FONCTION DU NIVEAU DES CLUBS
1^{er} TIERS DES LICENCES	Septembre 2017	1/3 (effectif N-1, tarif N)
2^{ème} TIERS DES LICENCES	Janvier 2018	1/3 (effectif N-1, tarif N)
SOLDE DES LICENCES	Avril et Juin 2018	Régularisation suivant effectif de l'année en cours (N)
31 Mai : Fin de saison, arrêt saisie licences		

1.4 – Traitement des mutations

La mutation est l'opération qui consiste à changer de club : cette opération **doit s'effectuer** dans Gest'hand de la même façon que pour les créations et renouvellement. Si l'individu apparait, il faut cliquer sur le bouton : demander la mutation. (pas d'envoi par courrier)

Les pièces complémentaires doivent être téléchargées dans Gest'hand lors de la création de la licence.

« L'article 49.2.1 indique que « *tout titulaire d'une licence « pratiquant», âgé de 12 ans et plus, et tout titulaire d'une licence « dirigeant » désirant changer de club « principal » est soumis au régime des mutations* »

Les mutations des licenciés de moins de 12 ans doivent faire l'objet d'une procédure informatique de mutation, sans que celle-ci ne donne lieu à l'établissement du dossier de mutation.

La règle du certificat médical pour les mutations au sein de la FFHB est la même que pour les renouvellements de licence. (Validité 3 ans si questionnaire santé ok, mais il est fortement conseillé de récupérer l'original du certificat médical d'origine).

Les demandes de gratuité ou de retour au club quitté doivent être cochées lors de l'établissement de la mutation et les pièces justificatives doivent être jointes également. Aucune gratuité ou demande de licence A ne pourra être accordée à posteriori si le dossier n'était pas complet à la base.

Le chèque concernant les mutations gratuites doit être envoyé à la Ligue pour traitement car seule la FFHB est habilitée à confirmer que la gratuité est acquise. Un avoir sera donc établi en fin d'année après leur acceptation.

En cas de mutation hors période, vous devez rentrer la raison de la mutation et vous conformer au règlement fédéral.

Après contrôle et validation de la demande de mutation par la Ligue, la date de qualification sera automatique : date de validation du club (date de transmission du dossier complet à la Ligue par voie informatique) + 1 jour.

Rappel : Les mutations ne seront contrôlées et validées par la Ligue qu'après réception du règlement.

Pour les dossiers de la compétence des commissions régionales, seuls les dossiers complets validés et transmis par le club d'accueil entre le 1er juillet 2017 et le 31 août 2017 sont considérés en « période officielle ».

1.4.1. Mutations des athlètes inscrits sur la liste de haut niveau et inscrits en pôle espoir

- Droit de formation (annexe 12)

Si le club d'origine en fait la demande, des droits de formation seront réclamés au club d'accueil (Voir Article 64 des Règlements Généraux de la FFHB).

- Répartition : Club 50 % - Ligue 30 % - Comité 20%

1.4.2. Joueur étranger entrant en France

Voir règlement fédéral

Pour les mineurs et étrangers UE, il n'y a pas de titre administratif à télécharger.

Les mutations des étrangers hors UE sont de la compétence de la FFHB.

1.4.3 Mutations licences A

Article 57.2 : Une licence de type A peut être attribuée dans le cas où le demandeur d'une mutation revient au club quitté. Le délai minimum entre les 2 demandes est **de 9 mois**. A défaut une licence B est attribuée.

Les dispositions dites « de retour au club quitté » ne s'appliquent pas aux mutations demandées entre le 1^{er} janvier et le 31 mai.

ATTENTION : Lors d'une mutation, lorsqu'un club quitté ne possède pas d'équipe de la catégorie d'âge du licencié, il peut obtenir une mutation gratuite et une licence A. (Voir modalités gratuité ci-dessus).

1.4.4. Tarifs des mutations

Voir tarifs 2017-2018 LNHB (annexe 13).

ATTENTION : toute mutation enregistrée dans Gest'hand est due, même si elle n'est pas validée.

Article 49.5 des règlements généraux FFHB : **Une seule mutation en période officielle et une seule mutation hors période officielle sont autorisées par saison et par licencié.**

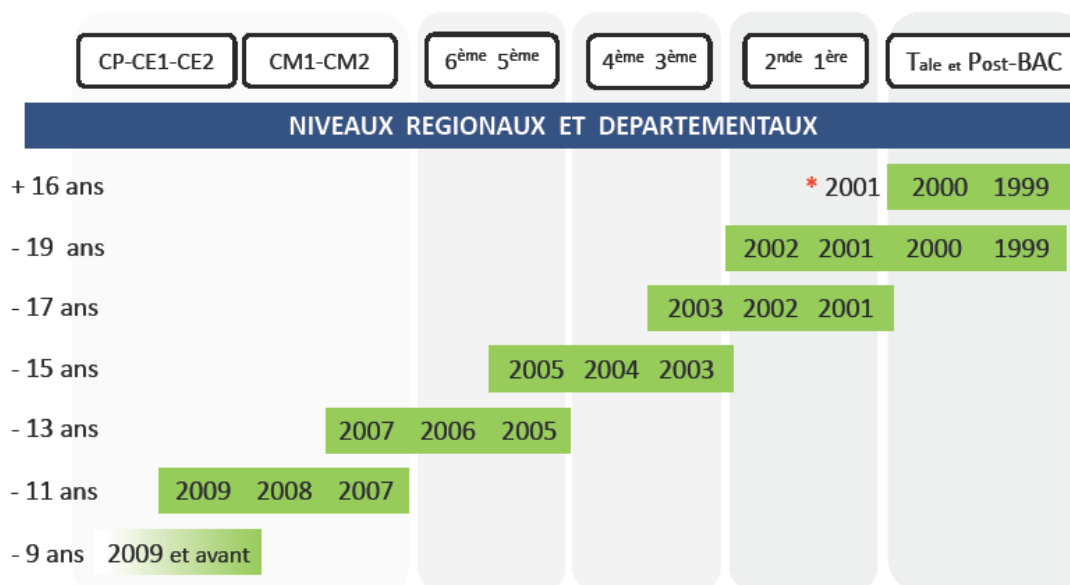
1-5 Autres documents

- annexe 8 : arbitrage mutation
- annexe 9-A : licence blanche de base
- annexe 9-B : licence blanche joueur
- annexe 10 : licence blanche CMCD seuil de ressources
- annexe 11 : licence blanche ARBITRAGE CMCD socle de base
- annexe 13 : tarifs 2017-2018
- annexe 14 : réglementation colle
- annexe 15 : mémento affiliation, licence, mutation, convention
- annexe 16 : récapitulatif procédures licences

2 – CATEGORIES D'AGE – MASCULINS ET FEMININES

CATEGORIES D'AGES

Les catégories des championnats territoriaux



*: FFHB - Annuaire 2017/2018 - RG - Art 36.2.6 : jeune isolé(e), accord écrit COC départementale + accord parents ou responsable légal + certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive

3 – ANNEXES A LA CIRCULAIRE ADMINISTRATIVE

ANNEXE 1	Bordereau de ré-affiliation
ANNEXE 2	Tarifcation de ré-affiliation à compléter
ANNEXE 3	Fiche Club
ANNEXE 4	Certificat Médical
ANNEXE 5	Attestation – Questionnaire de santé
ANNEXE 6	Autorisation parentale
ANNEXE 7	Refus assurance IA
ANNEXE 8	Arbitrage mutation
ANNEXE 9 A et 9 B	Licence blanche de base – Licence blanche joueur
ANNEXE 10	Licence blanche CMCD seuil de ressources
ANNEXE 11	Licence blanche ARBITRAGE CMCD Socle de base
ANNEXE 12	Droits de Formation
ANNEXE 13	Tarifs 2017-2018
ANNEXE 14	Règlementation colle
ANNEXE 15	Mémento affiliation, licence, mutation, convention
ANNEXE 16	Procédure Licences